



Assemblée Générale du 11 septembre 2020

L'Assemblée Générale de la Compagnie d'Arc de Vert Saint Denis / Cesson s'est tenue le 11 septembre 2020 dans la salle de réunion de la maison des sports, 5 rue Aimé Césaire à Vert St Denis.

Ordre du jour :

- 1 : Rapport moral
- 2 : Rapport financier et cotisations
- 3 : Initiation / Perfectionnement
- 4 : Compétitions
- 5 : Equipements/Horaires
- 6 : Votes
- 7 : Perspectives
- 8 : Points divers
- 9 : Election du Conseil d'Administration
- 10 : Remise des récompenses
- 11 : Pot de l'amitié

Pot de l'Amitié.

L'Assemblée Générale débute à 20H30.

Le Président remercie chaleureusement les adhérents présents. Le décompte des présents ou représentés est réalisé. La Compagnie d'arc comporte 72 adhérents.

18 personnes sont présentes et 8 ont envoyé leur pouvoir. Le quorum de 1 quart des votants (18) étant atteint, l'Assemblée Générale peut se tenir et les votes seront validés.

➤ 1 : Rapport Moral

Christine ROBIN, Présidente en exercice débute son rapport moral. Elle précise qu'il est basé sur une partie de la saison, en raison de la fermeture des installations et du confinement conformément à la lutte contre la propagation du virus COVID19.

Il ne reflète donc pas la réalité de l'activité de notre Compagnie sur une saison entière.

1/ Elle présente l'effectif de la Compagnie d'arc.

Cette année, 72 personnes ont pris une adhésion à notre Compagnie, contre 64 la saison précédente. Nous avons dénombré 69% de renouvellements (contre 63% l'année dernière) et 31% de créations, principalement des jeunes (38% l'année passée).

En ce qui concerne la répartition hommes/féminines, nous avons un effectif de 59 hommes et 13 femmes. Les féminines représentent 18% des adhérents alors que ce pourcentage était 28% la saison dernière. A noter néanmoins que sur le plan du département de Seine et Marne, la moyenne des féminines est de 28% et au niveau national le taux est de 29%. Ces chiffres sont stables depuis plusieurs années.

Notre Compagnie a accueilli 28 jeunes. Nous atteignons notre limite de possibilité d'inscription des jeunes depuis 2 ans. Les jeunes représentent 39% de notre effectif contre 44% l'année dernière.

Nous ne dénombrons cette saison, que deux enfants de catégorie Poussin sur 28 jeunes, ce qui fait un pourcentage de 7.1 %. Ce taux reste supérieur au taux national qui stagne à 6%. Au-delà, le nombre de licences « poussin » est de 99 en Seine et Marne, répartis sur 51 clubs ou Compagnie ce qui fait une moyenne de 1.9 % dans cette catégorie. Notre effectif de jeunes « poussin » est très encourageant et nous en sommes très fiers !

2/ Le Comité de Direction s'est réuni 11 fois.

Nous avons participé à 2 réunions auprès du SI.

La Compagnie d'arc a participé à l'Assemblée Générale du Comité départemental de Tir à l'Arc qui s'est déroulée le 8 février.

Durant cette année, très particulière compte tenu de l'épidémie, toutes les manifestations auxquelles nous avons l'habitude de participer, ont été annulées (Marathon de Sénart le 1^{er} mai, fête de la ville de Cesson le 20 juin).

Pour rappel, nous devons participer à deux manifestations minimums afin d'obtenir l'attribution d'une somme de 150 euros, dans le cadre des subventions du SI.

La Compagnie a également participé au forum des associations, à Vert St Denis (septembre 2019) et à la cérémonie de « remise des récompenses » organisés par le SI. Cette année nous avons mis à l'honneur Christian MASSE afin de remercier sa disponibilité envers la Compagnie

lors des manifestations. Il répond toujours présent pour nous aider à réparer le matériel des jeunes notamment et y consacre beaucoup de temps. Nous avons également récompensé l'équipe féminine pour être arrivée 1^{ère} à la finale des départementales d'Ile de France et qui entre en Division régionale. C'est une première dans l'histoire de notre Compagnie. Le SI a remis un Trophée à la Compagnie en cet honneur.

Pour les animations internes, la Compagnie d'arc a organisé cette année:

- ❖ Pot de bienvenue au mois d'octobre
- ❖ Tir de Noël pour les jeunes

Toutes les autres manifestations ont été annulées en raison de l'épidémie :

- ❖ Tir de la Saint Sébastien et repas de la Saint Sébastien
- ❖ Tir de l'Abat Oiseau
- ❖ Initiation en faveur de personnes à mobilité réduite qui devait avoir lieu fin juin/début juillet sur 3X2heures
- ❖ Le repas champêtre fin juin

Au-delà, le Bouquet Provincial a également été annulé.

3/ Christine évoque le contrat d'objectifs renouvelé le 2 janvier 2018 pour 3 saisons sportives et donc se termine en décembre 2020.

Elle rappelle que ce contrat nous assure 4500€ de subventions sur 3 saisons et que celles-ci ont été maintenues au même niveau que sur le précédent contrat d'objectifs.

Au-delà, dans le cadre de notre 50^{ème} anniversaire, le SI s'est engagé à nous offrir l'ensemble des branches vétustes que nous avons remplacé pour cette saison.

La Compagnie d'arc tient à remercier le SI pour cette dotation exceptionnelle.

3 objectifs ont été définis: 1/ les jeunes ; 2/ les féminines et en 3 : les personnes à mobilité réduite.

Pour la saison 2019/2020, les objectifs sont partiellement atteints, notamment en raison de nombreuses compétitions annulées pour cause de COVID19. Les données sont basées sur la participation aux concours de septembre 2019 à fin février 2020.

Objectif n°1 : les jeunes

- « Avoir 3 poussins qui participent à au moins 1 concours » : Objectif non atteint
- « Avoir 9 jeunes qui participent à au moins un concours » : Objectif atteint
- « Avoir 5 jeunes qui participent à au moins trois concours » : Objectif partiellement atteint
- « Avoir un jeune classé dans les 10 premiers du département » Objectif non atteint

Ne disposant que de deux enfants « poussin » cette année, nous ne pouvons atteindre l'intégralité des objectifs concernant cette catégorie. Un seul « poussin » a participé à 1 compétition et a décroché un podium.

Néanmoins, trois « poussins » de l'année précédente ont repris une licence cette année et participent à des compétitions.

22 jeunes ont participé à au moins un concours ce qui est très supérieur à nos objectifs. C'est une véritable récompense compte tenu de l'investissement de Christian MASSE, de notre Secrétaire Général, et de Yann DEHECQ, membre du Conseil d'Administration.

1 jeune Maël CAUZIQUÉ a participé à 3 concours et 8 jeunes ont participé à 2 concours. Les jeunes ont participé au tournoi jeune départemental, mais sa finale a été annulée.

En ce qui concerne notre objectif d'un podium départemental, il était vraisemblablement trop optimiste. Nos archers débutants jeunes disposent d'arcs d'initiation prêtés par la Compagnie d'arc qui ne leur permettent pas d'atteindre les distances nécessaires pour décrocher un podium départemental. Nous devons avoir une réelle réflexion à ce sujet.

Objectif n°2: les féminines

- « avoir 6 féminines (jeunes et adultes) qui participent à au moins 3 concours »
Partiellement atteint
- « avoir une féminine (jeune ou adulte) sur un podium sur le plan régional » **atteint**

Jusqu'au confinement, 5 féminines ont participé à au moins deux concours. 3 d'entre elles ont participé à plus de 3 concours.

Sur le plan régional, l'équipe féminine devait participer à trois concours sur des dates prédéfinies, en Tir A l'Extérieur International à 70 m : le 25 avril, le 9 mai et le 30 mai. La Fédération Française de Tir à l'Arc, a décidé d'annuler ces compétitions compte tenu du confinement lié au COVID 19.

A noter que Christine ROBIN termine Vice-Championne Départementale de tir en salle.

Nous répondrons présents l'année prochaine et la motivation des féminines de notre Compagnie d'Arc est sans faille !!

Objectif n°3:le handicap

- « Fonctionnement nominal » : **Pas effectué**
- « Initiation sur 16h de 6 personnes » : **Pas effectuée**

Nous avons proposé, en accord avec le SI et l'entraîneur diplômé, 3 dates au Centre d'Accueil de Jour : le 30 juin, le 2 et le 3 juillet 2020, soit 6 heures de découverte du tir à l'arc. Le Centre d'accueil de Jour devait nous confirmer ces disponibilités, mais il a été confiné très vite suite à l'épidémie de COVID 19.

En ce qui concerne la demande du Centre d'Accueil de Jour d'organiser des séances de découverte du tir à l'arc, conjointement avec l'entraîneur et un ergothérapeute du Centre, sur la base d'une séance de 2 heures, un vendredi sur deux, sur un trimestre, et d'intégrer cette

action dans le processus d'inclusion des personnes en situation de handicap, elle n'a pas pu se mettre en place.

Le Centre d'Accueil de jour s'est montré extrêmement exigeant sur les dates et les horaires. Malgré la mobilisation du SI et de l'entraîneur diplômé nous n'avons pas pu accéder aux sollicitations des animateurs du Centre.

La Compagnie d'Arc très sensible à la situation des personnes victimes d'un handicap, a été vraiment très déçue de ne pas pouvoir mettre en place cette action.

4/ Impact de la pandémie sur la vie de notre Compagnie

La pandémie nous a privé de 5 mois d'activité sportive. Les archers qui s'étaient engagés sur des entraînements encadrés, n'ont pas pu terminer leur formation ou n'ont pas pu atteindre leur objectif de progression. C'est également un manque à gagner compte tenu du coût des entraînements encadrés.

Pour cela nous proposons une réduction de 30€ pour tous les jeunes qui reprennent une licence auprès de notre Compagnie, et une réduction de 40€ pour les adultes (perfectionnement et débutant).

Cette réduction sera déduite des cotisations sur la saison 2020-2021.

Yann DEHECQ se propose de terminer la formation des adultes débutants du 24 septembre aux vacances de la Toussaint. Un certain nombre de ces archers intégreront les cours de perfectionnement à compter de novembre 2020.

Par ailleurs, par solidarité pour les entraîneurs qui se sont retrouvés sans activité, nous avons décidé de maintenir 50% de leur indemnité (déduction faite des frais de transport). Cela a été le cas pour Guillaume HUMETZ et Lomri M'LICK.

Au-delà, nous avons dû négocier avec le SI la réouverture du pas de tir extérieur en juin. Pour cela nous avons obtenu un rendez-vous et nous avons présenté la rédaction de notre plan et des affiches relatives au protocole sanitaire que nous sommes engagés à mettre en œuvre.

Actuellement nous maintenons le système de réservation afin de préserver une traçabilité des présents, selon les demandes de la FFTA.

➤ 2 : Rapport financier et cotisations

Jean Claude Boussarie fait le bilan financier détaillé de l'année écoulée.

Il rappelle que les comptes de la Compagnie se font du 1er juin au 31 mai de l'année suivante, ce qui ne correspond pas complètement à une année sportive et explique des écarts dans les rentrées et sorties (subventions SI et prestations externes par exemple).

L'année dégage un résultat négatif de 1144,72 €.

Il explique que les dépenses les plus importantes sont liées aux prestations externes fournies par les 2 entraîneurs Guillaume et Lomri, ainsi que les déplacements de Pascal Ravaille et

Sandrine Monroy. Elles représentent 43% des dépenses de la Compagnie. Toutefois ces dépenses sont en baisse de 4,8% par rapport à l'année précédente, ceci étant lié à l'arrêt des prestations pour cause de confinement.

Par ailleurs, le calendrier de versement du SI nous prive pour la saison 2019-2020 de toute subvention. Ceci n'étant que partie remise puisqu'un versement de 2793 € soldant le Contrat d'Objectifs 2018-2020 nous a été fait au mois de juillet.

Il rappelle les propositions faites à l'Assemblée Générale de juin 2019, et qui avaient été adoptées à la majorité moins une abstention, à savoir:

- Faire payer les t-shirts "jeunes" 10 € pièce,
- Augmentation des cotisations à partir de l'année sportive 2020-2021, soit passer de 85 € à 90 € pour les adhérents de moins de 18 ans, et passer de 130 € à 140 € pour les adhérents de plus de 18 ans

En conclusion:

- l'augmentation prévue des cotisations concernant les licences est repoussée sur la saison 2021-2022. Elle ne semblait pas opportune en raison des 4 mois durant lesquels les archers n'ont pas pu tirer
- Les t-shirts 'jeunes' sont vendus par la Compagnie 10 €,
- la location au tarif de 100 € pour une saison est obligatoire pour les archers n'ayant pas de matériels,
- la Compagnie assume la totalité des frais d'inscription des archers aux différents concours,
- la baisse de première cotisation pour les féminines est maintenue.
- le prêt des arcs par la Compagnie est limité à 1 an pour les adultes et 2 ans pour les jeunes.

La Présidente reprend la parole afin d'évoquer le point 4 de l'ordre du jour.

➤ 3 : Initiation /Perfectionnement

1/ 10 personnes ont participé à l'initiation du jeudi soir.

Ce groupe était relativement assidu et y régnait un très bon état d'esprit.

Les 10 archers du groupe ont décroché leurs plumes blanches de progression, lors des entraînements

6 archers ont déclaré souhaiter continuer la saison prochaine.

L'initiation des adultes a été assurée le jeudi soir par Sandrine MONROY et Pascal RAVAILLE, dans le cadre de leur formation d'entraîneur 1. Ils ont obtenu leur diplôme de niveau 1 en mars 2019. Nous les félicitons.

La Compagnie d'arc a financé les frais de formation. Sandrine et Pascal se sont engagés envers la Compagnie à prendre en charge ce créneau sur une durée de 2 ans. Ils ne reprendront pas cette fonction l'année prochaine.

La cotisation annuelle pour suivre cet entraînement s'élève à 150€.

2/ Concernant les enfants, nous avons formé deux groupes :

- Un groupe de 11 jeunes âgés de 9 à 13 ans
- Un groupe de 14 jeunes âgés de 14 à 17

2 jeunes de 18 ans et un jeune de 19 ans ont souhaité s'entraîner avec les adultes.

Notre encadrant a fait passer les flèches blanches de progression sportive,

- 9 jeunes ont obtenu le 1er niveau (flèche blanche)
- 3 jeunes ont obtenu le 2ème niveau (flèche blanche et flèche noire)

15 jeunes souhaitent poursuivre le Tir à l'Arc la saison prochaine. Nous parvenons enfin à fidéliser nos jeunes ce qui augure des perspectives intéressantes concernant les compétitions

L'encadrement des jeunes pour l'initiation/perfectionnement a été pris en charge par Lomri M'LIK le mercredi. Il sera présent la saison prochaine et nous a assuré qu'il continuerait à entraîner les jeunes tant qu'il pourra trouver une organisation tant sur le plan personnel que professionnel.

La cotisation annuelle pour accéder à cet entraînement de qualité s'élève à 130€/an.

3/ 13 personnes ont participé au perfectionnement du mardi soir dont 3 féminines.

Le perfectionnement des adultes se déroule le mardi soir. Guillaume HUMETZ va continuer à encadrer ce groupe. La cotisation annuelle pour les archers est de 200 €.

➤ 4 : Compétitions

Les jeunes : nombre de concours et podiums

NOMS	Nombre de concours	Nombre de podiums	catégorie
PENNEC Titouan	1	1	Junior
BLAIZOT Maxime	1	1	Junior
FOUQUET Célia	2	2	Cadette
CAUZIQUE Mael	3	1	Cadet
PEREIRA Alexis	2	-	Cadet
VITRAC Paulin	1	-	Cadet
LEMEUNIER Eymeric	1	1	Cadet
HELWING Eymeris	1	-	Cadet
GIOTGETTI Julian	2	-	Minime
CESARD Théo	2	-	Minime
RADI Yanis	2	-	Minime
WONG Amédé	1	-	Minime
GASSELIN Emilie	2	1	Benjamine

VERON Paul	2	1	Benjamin
PERROT Timoty	2	1	Benjamin
CAUWET Lenny	1	-	Benjamin
MISSIDI Nathan	1	-	Benjamin
DE GAULLE Pierre	1	1	Benjamin
SUTHAKARAN Axihan*	1	1	Poussin
VUILLEMIN Raphael	1	-	Minime
SAN Destiny	2	1	Minime
LAINÉ Joris	1	-	Benjamin
22	33	12	

*catégorie poussin

Les adultes :

Pierre PLE a rédigé la synthèse sur les départs et les performances des archers.

Pour la saison 2019-2020, de octobre 2019 à février 2020 :

8 archers ont participé à 11 compétitions en salle. 7 de ces 8 archers sont montés sur le podium:

Yann DEHECQ : 2 fois 3ième

Christian MASSE : 1 fois 3ième

Myriam DORILLEAU : 2 fois 3ième; 1 fois deuxième et 1 fois première

Bernard AIROLDI : 2 fois 3ième; 1 fois deuxième et 1 fois premier

Christine ROBIN : 1 fois 3ième; 1 fois deuxième

Pascal RAVAILLE : 1 fois 3ième; 3 fois premier

Sandrine MONROY : 1 fois 3ième; 1 fois deuxième et 2 fois première

L'équipe féminine qualifiée en 2019 pour la division régionale qui n'a pas eu lieu cette saison et est reportée à la saison 2020-2021. Que la force soit avec Elles !

Christine ROBIN est vice-championne départemental de tir en salle

➤ 5 : Equipements/Horaires

Les horaires en salle sont reconduits pour la saison prochaine soit :

- Mardi soir 20h30 /22h30 réservé au perfectionnement adultes
- Mercredi 16h00 / 19h00 (initiation et perfectionnement enfants et entrainement pour tous (les cibles amovibles permettent d'effectuer des tirs dans les deux sens).
- Jeudi 20h30 / 22h30 initiation adultes et entrainement pour tous
- Samedi 9h00 /12h00 entrainement pour tous
- Comme chaque année, des créneaux supplémentaires le dimanche matin.
- Le pas de tir extérieur est en accès libre pour les archers confirmés (code accès)

A noter : le SI nous met en garde concernant la fréquentation les samedis et les dimanches et impose un minimum de 6 personnes.

Les arcs prêtés aux jeunes pour 2019-2020 sont restitués afin d'être remis en état pour l'année prochaine.

Néanmoins les archers adultes et certains jeunes qui reprendront une adhésion l'année prochaine ont conservé leur arc.

L'intégralité des branches ROLAN en fibre plastique a été remplacé et financé par le SIS que nous remercions une nouvelle fois.

➤ 6 : Votes

Chaque point a été débattu et la Présidente propose aux membres présents de voter.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

➤ 7 : Perspectives

Nous proposerons un nouveau contrat d'objectifs au SI fin 2020, priorités retenues étant les jeunes et les personnes à mobilité réduite.

➤ 8 : Points divers

- Yann DEHECQ présente nos différents sponsorings (décathlon-Mr BLAIZOT-ECOLIVE)
- Problème d'accès à notre local de matériel dans la petite salle BESSON
- Yann DEHECQ va assurer bénévolement les entraînements des débutants adultes ainsi que des adultes qui n'ont pas terminés leur formation du fait de la pandémie. Nous pouvons chaleureusement le remercier. Il faudra trouver un entraîneur sur ce créneau pour la saison prochaine
- Nécessité d'un « référent jeune » afin de faire le lien entre l'équipe dirigeante, les jeunes et l'entraîneur des jeunes. Les membres dirigeants travaillent pour la plupart le mercredi.
- Nécessité de protéger les cibles en mousse sur le pas de tir extérieur

9 : Election du Conseil d'administration

Les mandats des membres du Conseil d'Administration arrivent à leur terme.

L'heure des élections est venue.

Christine ROBIN présidente en exercice et Christian DUARTE ne se représentent pas.

Trois nouvelles candidatures externes aux membres actuels du Conseil d'Administration :

- Ivan CAUZIQUE (aspect logistique lors des manifestations + gestion du stock des blasons)
- Philippe DA SILVA (reprend la Communication et la gestion du site balory.fr)
- Yann DEHECQ (sponsoring, jeunes, entraînement)

De plus, Thomas MARTIN se présente pour faire partie du Conseil d'Administration.

Les élections ont lieu à bulletin secret et le décompte des voix est effectué.
Sont élus au Conseil d'Administration :

Après une rapide réunion, le nouveau bureau est composé comme suit :

Présidente/Capitaine : DORILLEAU Myriam

Trésorier : BOUSSARIE Jean-Claude

Secrétaire : MARTIN Thomas

Cette équipe prendra ses fonctions le lendemain de son élection.

➤ 10 : Remise des récompenses

Myriam DORILLEAU : 517 à Saint Germain sur Morin, tir en salle le 28/01/2018 ==> badge bleue

503 tir à Antony, tir en salle le 24/01/2017 ==> badge noir

39 honneurs : championnat départemental Beursault Lagny sur Marne le 28 et 29 avril 2018 à Provins

Titouan : badge blanc (classique 480 pts en salle)

Maxime : badge blanc et noir 500 pts en salle.

Tous les points de l'ordre du jour ont été examinés.

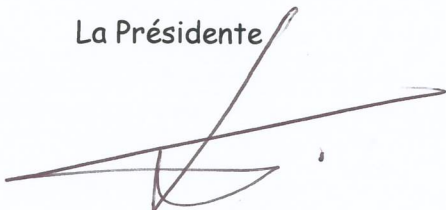
La Présidente tient à remercier l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour leur soutien, leur dévouement, leur travail durant ses 4 années de présidence.

La nouvelle présidente/Capitaine remercie de leur confiance les archers, remercie également le SIS.

Christine ROBIN propose de lever l'Assemblée Générale et de partager un verre de l'amitié.

L'Assemblée Générale est close à 22h00.

La Présidente



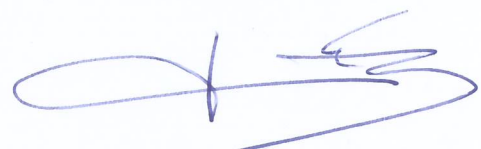
Christine ROBIN

le Secrétaire



Christian DUARTE

Le Trésorier



Jean-Claude BOUSSARIE